

AC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DES AFFAIRES SOCIALES

D E C R E T

ANNEE 1965 - N° _____ /PC/MFPTAS/DP.2

SOMMAIRE :

Reclassement.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par

le Directeur VU la Constitution de la République du Dahomey ;
du Personnel, VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation
du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut
général de la Fonction Publique du Dahomey et les ac-
tes qui l'ont modifiée ;

VU :
LE CONTROLEUR
FINANCIER,

VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modali-
tés communes d'application du statut général de la
Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modi-
fié ;

VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règle-
ment sur la rémunération, les indemnités et avantages
matériels divers alloués aux fonctionnaires des Adminis-
trations et Etablissements Publics de l'Etat et les
actes qui l'ont modifié ;

ORIGINAL I
JORD I
PCG 8
MFPTAS I
MTPTT I
MFAEP I

VU l'Arrêté Général n°1365/S.ET. du 22 Février 1954,
fixant le statut particulier des corps supérieurs des
Travaux Publics de l'A.O.F. ;

VU l'Arrêté Général n°7764/S.ET. du 20 Octobre 1953 fixant
le statut particulier du Personnel des corps supérieurs
du Service Topographique et complété par l'Arrêté
Général n°3572/S.ET. du 24 Avril 1956 ;

DFP I
PCF I

VU le Décret n°243/PC-MFPTAS. du 31 Octobre 1964 portant
statuts particuliers des corps appartenant au Cadre
des Personnels des Travaux Publics de l'Etat ;

ES I
DC 2

VU la Demande d'intégration dans le corps national des
Adjoints Techniques formulée par M. YEKPE Cocou Bertin,

CF I
DI I

DTP 6

SCE TOPO 2

TRESOR I
PENSIONS I

INTERESSES 3

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article
62 du Décret n°243/PC-MFPTAS. du 31 Octobre 1964, les
fonctionnaires des ex-cadres supérieurs des Travaux-Pu-
blics, du Service Topographique de l'Ex-AOF dont les noms
suivent, sont reclassés dans le corps national des
Adjoints Techniques, Conducteurs des Travaux et Géomètres
aux grade, classe et échelon, à compter des dates ci-
dessous.

.../...

et PRENOMS	SITUATION DANS LES EX-CORPS SUPERIEURS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET GEOMETRES				SITUATION DANS LE CORPS NATIONAL DES ADJOINTS TECHNIQUES ET GEOMETRES			
	Grade et Echelon	Indice	A.C.	RSM	Grade, Classe et échelon	Indice	Date effet	A.C.

CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DES TRAVAUX PUBLICS

ocou Bertin	Adjoint Technique Sta- giaire à/c du 16.12.63	220	Néant	Néant	Adjoint Technique de 2ème classe, 1er échelon sta- giaire.	250	16.12.63	Néant	Néant
-------------	--	-----	-------	-------	--	-----	----------	-------	-------

CORPS DES GEOMETRES

Vincent e 9.1.1962	Géomètre de 2ème classe 1er échelon à/c du 1.10.60 + 1 an d'A.C.	220	1 an 3 mois	Néant	Géomètre 2° Classe, 1er échelon	250	1. 1.61	Néant	Néant
Devencis la retraite à/c du	Géomètre principal, 2° échelon, à/c du 1.1.1961	440		Néant	Géomètre principal 1er échelon	460	1. 1.61	Néant	Néant

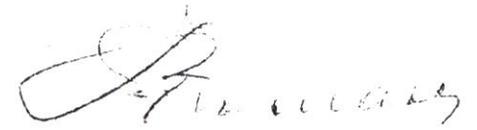
ARTICLE 2.- Le présent décret qui a effet à compter du 1er Janvier 1964 en ce qui concerne la solde, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

LE MINISTRE DES FINANCES, DES
ECONOMIQUES ET DU PLAN
Garde des Sceaux, Minis-
Justice et de la Législa-
chargé de l'Intérim

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

COTONOU, le 7 AVRIL 1965


Théophile PAOLETTI.-




A. GAHDE